

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID – Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI – Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF –Mme TORRES – M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. RAMBAUD à M. KHALID
- M. BA à Mme TORRES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- M. OREN à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS

- M. BALABAN
- Mme PRIEUX

EXCUSÉS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
**Convention de partenariat avec l'A.M.E. pour la réalisation
du spectacle « A-t-on toujours raison » au Hangar**

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 12 décembre 2023

OBJET :
**Convention de partenariat avec l'A.M.E. pour la réalisation
 du spectacle « A-t-on toujours raison » au Hangar**

Directeur de secteur : Lise VANDENBUSSCHE

Service : Culture

Affaire suivie par : Amandine GODEFROID

M. Khalid : Dans le cadre de la réalisation du spectacle « A-t-on toujours raison » au Hangar, une convention de partenariat entre la ville et l'AME est proposée.

Cette convention a pour objet la réalisation du spectacle proposé par la Métro Belleville - SARL intitulé « A-T-ON TOUJOURS RAISON ».

Les partenaires décident :

- De co-organiser le spectacle
- De partager les dépenses et les recettes directement liées à l'exécution de ce spectacle.
- De mettre en commun leurs ressources et leurs compétences pour assurer la bonne organisation du spectacle

Il est précisé que le spectacle a été programmé à la salle Le Hangar de Chalette-sur-Loing mercredi 18 octobre 2023 et jeudi 19 octobre 2023 à 20h00.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le maire, et en cas d'empêchement, son suppléant, à signer ladite convention.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Votes pour	29	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

*Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du
 CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu
 de la présente délibération ont été affichés
 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12
 du Code général des collectivités territoriales*

.....
 Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

